

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
--	--

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Armelle POIRIER

Etaient Absents : Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Alain NOEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Stéphanie LEVILLAINE a donné pouvoir à Alain RASSET
Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Dominique CATEL, excusée

Mme Armelle POIRIER a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

OBJET :	
PERSONNEL COMMUNAL – CREATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI TECHNIQUE SUITE A L'OBTENTION DU CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE	
Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	12
Pouvoirs	5
Votants	17

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un agent remplit les conditions pour être promu Agent de Maîtrise suite à la réussite d'un concours.

Compte tenu des responsabilités et des missions assurées par cet agent, Monsieur le Maire propose de le nommer dans ce nouveau grade, à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette modification entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création du nouvel emploi.

Après avoir entendu Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise
- La suppression à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont prévus au budget de l'exercice.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire,

J.-C. GROUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250630-42-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 JUIN 2025

Grade ou emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaires	Au 1 ^{er} septembre 2025	Temps complet	Temps non complet
Filière administrative							
Rédacteur	B	1	1		1	35h	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		3	35h	
Adjoint administratif	C	1	1		1	35h	
Filière Technique							
Agent de maîtrise principal	C	2	2		2	35h	
Agent de maîtrise	C	0	0		1	35h	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		2	35h	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	4		4	35h	
Adjoint technique	C	11	11		11	35h	
		1	1				22h75
Filière animation							
Adjoint d'animation	C	1	1		1		12h25
Filière médico-sociale							
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	35h	
Filière sécurité							
Garde-champêtre Chef Principal	C	1	1		1	35h	